



## CAUTION Découvert bancaire

Par **PATMICH**, le **11/08/2014** à **19:02**

Bonjour Maître.

Ma banque m'a demandée de me porter caution du découvert du compte professionnel de mon mari Artisan en nom propre

En privé nous ne possédons qu'un compte-joint. Est-ce normal que mon mari n'ai pas été tenu informé de cette

démarche de ma banque auprès de moi? Mon mari vient de déposer le bilan et est actuellement en LJ. La banque a-t-elle le droit de me réclamer le découvert en tant que

caution en dehors du fait qu'elle a produit sa créance auprès du Mandataire Judiciaire pour la totalité de ce découvert ?

Merci de vos précieux conseils.

Meilleures salutations

Par **domat**, le **11/08/2014** à **21:24**

Bsr,

En principe, il n'y a aucun lien juridique entre la personne caution et la personne cautionnée; Donc la banque n'avait pas à informer votre mari de leur demande mais je pense que votre mari savait que vous étiez sa caution auprès de la banque.

CDT